

**Nicox S.A.**

Assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2024

Seizième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

**APPROBANS AUDIT**  
93, rue de la République  
13002 Marseille  
S.A.R.L. au capital de € 100 000  
525 098 786 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale d'Aix-Bastia

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **Nicox S.A.**

Assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2024

Seizième résolution

### **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

A l'Assemblée Générale de la société Nicox S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous précise que cette réduction du capital motivée par des pertes sera réalisée par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action composant le capital social de votre société qui sera ainsi ramenée de € 1 (le montant actuel) à € 0,01, soit une réduction de € 0,99 par action.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital social de votre société de € 50 299 694 à € 502 996,94.

Marseille et Paris-La Défense, le 22 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

APPROBANS AUDIT

ERNST & YOUNG Audit



Pierre Chauvet

Pierre Chassagne